

# GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

L'UCPA fait partie des 1,5 million d'associations à but non lucratif en France.

Si l'UCPA est indépendante des financements publics qui représentent moins de 1% de ses ressources, elle revendique haut et fort son modèle associatif non lucratif original, présent dans le marché concurrentiel des vacances et des loisirs, et son agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), renouvelé en 2025. L'ensemble des ressources de l'UCPA sont mobilisées en faveur de l'accès de toutes et tous aux sports, aux loisirs et aux vacances.



**“Le droit aux vacances et l'accessibilité au sport et aux loisirs est au cœur de mes engagements. C'est un enjeu essentiel pour l'émancipation de chacun et chacune, notamment pour celles et ceux qui ont moins de possibilités dans la vie.”**

**Martine Pinville** —  
Présidente de l'UCPA

**L'UCPA est une association de personnes morales :** les membres et les administrateurs de l'UCPA sont des organisations publiques (ministères, caisse des dépôts, ...) ou des organisations privées non lucratives (fédérations sportives, associations d'éducation populaire, mouvements de jeunesse, associations d'élus locaux, ...). Aucun intérêt individuel ne participe à la prise de décision.

**L'administration de l'UCPA est bénévole et désintéressée :** les administrateurs de l'UCPA ne perçoivent ni salaires ni dividendes. Les résultats de l'UCPA dégagés par les activités sont entièrement réinvestis pour améliorer l'offre d'activités, rénover les centres, renforcer l'accompagnement éducatif et rendre toujours plus accessibles les activités.

**La gestion est à but non lucratif :** la valeur créée n'est pas distribuée mais réinvestie au service de l'utilité sociale. Les fonds propres de l'UCPA sont impartageables, toutes les richesses de l'UCPA, à commencer par ses biens immobiliers, sont des biens collectifs qu'aucun individu ne peut s'approprier.

**La totalité des charges d'exploitation de l'UCPA sont dédiées à des missions d'utilité sociale** au sens de la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire, c'est-à-dire qu'elles visent le soutien à des personnes en situation de fragilité, la préservation et le développement du lien social, le renforcement de la cohésion territoriale, l'éducation à la citoyenneté ou le développement durable.

**L'UCPA modère les salaires de ses équipes** avec un écart de 1 à 5 entre le salaire minimum et la moyenne des 5 plus hautes rémunérations.

Ce modèle permet à l'UCPA d'envisager la rentabilité de ses activités non comme un but en soi mais comme une condition à la pérennité de l'UCPA. L'UCPA peut ainsi s'inscrire dans une vision de long terme et donner la priorité aux enjeux d'inclusion et de transition écologique.

## Composition du Bureau et du Conseil d'administration

- **Présidence :** **VVF**, représentée par Martine Pinville et Paul Roche
- **Présidence de la commission du projet éducatif (Vice-présidence) :** **FAGE**, représentée par Thibault Duval et Véronica Olteanu
- **Présidence de la commission des finances (Trésorier) :** **Scouts et Guides de France**, représentés par Sandrine Wachon et Charles Le Gac de Lansalut
- **Présidence du comité de gouvernance et des risques :** **Fédération Française d'Équitation**, représentée par Frédéric Bouix et Valérie Dalodier
- **Membre du Bureau :** **Ministère en charge de la Jeunesse**, représenté par Mathilde Gouget et Thibault de Saint-Paul
- **Expert indépendant :** Antoine Chinès, expert en politiques publiques locales et en gestion d'organisations sportives
- **Expert indépendant :** Antoine Vedrenne, expert en financement de l'économie sociale et solidaire
- **UFCV** représentée par Erland Egiziano et Virginie Gros

- **Fédération Unie des Auberges de Jeunesse**, représentée par Anne Gandais et David Le Carré
- **ANCAV**, représentée par Christine Léveillé et Nicolas Cano
- **Eclaireuses et Eclaireurs de France**, représentés par Damien Pollet et Maëlle Tutundjian
- **Fédération Générale des PEP**, représentée par Brigitte Houlier et Jean-Jacques Kurth
- **Fédération Léo Lagrange**, représentée par Vincent Séguéla et Françoise Bouvier
- **Fédération Sportive et Culturelle de France**, représentée par Julien Mary et Adeline Legrand
- **Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne**, représentée par Eva Poulichet et Charles Van der Elst
- **Les Glénans**, représentés par Marc Olivaux et Fabienne Angaud
- **Fédération Française de Voile**, représentée par Pascal Berthault et Anne Dos Santos
- **Fédération Française de Montagne et d'Escalade**, représentée par Myriam Antoine et Patrick Rivera

- **Fédération Française d'Étude et de Sports Sous Marin**, représentée par Frédéric Di Meglio et Chantal Margouet
- **Comité National Olympique et Sportif Français**, représenté par Marie-Françoise Potereau et Arnaud Jean
- **Caisse des dépôts**, représentée par Camille Rives et Christophe Genter
- **Ministère en charge des sports**, en attente de la désignation des nouveaux représentants
- **Ministère en charge de la Jeunesse**, représenté par Mathilde Gouget et Thibault de Saint-Paul
- **Ministère en charge du tourisme**, représenté par Ludovic Razin et Marie-Pierre Joubert
- **Ministère en charge de l'agriculture**, représenté par Myriam Demailly et Anne Sara
- **Association nationale des élus de la Montagne**, représentée par Gwendoline Chaudoir et Norbert Samama

## Autres membres de l'UCPA

**Mouvements de jeunesse et fédérations sportives multisports**

**Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire :**

- Eclaireuses Eclaireurs Unionistes de France
- Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France
- Fédération Nationale des Francas
- Union Nationale des Etudiants de France
- Union Étudiante

**Associations d'éducation populaire**

- Association nationale animation éducation
- ATC Routes du Monde
- Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
- Ligue Française pour les Auberges de Jeunesse
- Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes
- Groupement des Campings Universitaires

**Fédérations sportives multisports et affinitaires**

- Fédération Française Handisport
- Fédération Française du Sport Universitaire
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail

**Fédérations sportives unisport**

Comité paralympique et sportif français

**Fédérations sportives olympiques**

- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française de Canoë Kayak et des sports de pagaie
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française de Roller et skateboard

- Fédération Française de Ski
- Fédération Française de Surf

**Fédérations sportives nationales**

- Fédération Française de Cyclotourisme
- Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Fédération Française de Squash
- Fédération Française de Vol Libre
- Fédération Française de Vol en planeur

**Pouvoirs publics**

- Association nationale des élus du Littoral

## UCPA : un groupe associatif

L'UCPA est constituée de 3 associations loi de 1901 à but non lucratif : UCPA Sport Vacances, UCPA Sport Loisirs et UCPA Formation.

Son objet associatif est de permettre au plus grand nombre de jeunes, sans discrimination, de s'initier aux pratiques sportives et de s'y perfectionner, développer la solidarité et l'autonomie de ses usagers et œuvrer dans le sens de l'émancipation de la personne.

**L'UCPA est agréée par les pouvoirs publics :**

- fédération sportive reconnue d'utilité publique,
- association de jeunesse et d'éducation populaire,
- entreprise solidaire d'utilité sociale,
- partenaire de l'éducation nationale,
- organisme de formation professionnelle,
- organisme de formation BAFA/BAFD,
- accueil de service civique,
- vacances adaptées organisées.